

Compte rendu du GAP Entraide du 12 octobre 2015-10-13

Présents : A Morin, M Gautheron, MJane Morin, M Weber Gautheron, MC Sarthou, M Lamande, C Robert Hugonnet, U Degruel, J Evreux, G Thévenet, C Mezin, J Dejean, P Saulnier, A Hatton
C Lauriol : excusée

Philippe Saulnier fait un point sur le club informatique/

Le dossier de re-conventionnement pour la CAF qui s'étendra pour la période 2016-2018 est en cours de réalisation.

Pour y parvenir, et garder la dénomination « espace de vie social », le club réfléchit à de nouveaux axes de travail et services qui soient pertinents pour le village et ses habitants.

Julie, salariée depuis mai, est en charge de cet espace qu'elle a pour mission de développer.

Pour évaluer les besoins des habitants, le club s'est appuyé sur l'enquête sociale faite par le GAP

Dans les actions existantes et importantes il y a :

- La mission locale vient une fois par mois
- Relais de service au publique (carte OURA, carte de transport en commun...)
- Le club va être certifié information jeunesse

C'est dans ce contexte que le club est prêt à accueillir les permanences de « la petit'entraide » avec des bénévoles du Gap mais aussi petit à petit avec des bénévoles du club afin de créer une dynamique.

Adresse mail de ce service : lapetitentraide@gmail.com

ATTENTION : on doit respecter une clause de confidentialité pour toutes les personnes qui viennent.

Objectifs des permanences :

Mettre en lien des personnes qui ont des besoins ponctuels avec celles qui ont envie de rendre service.

Cette entraide n'est pas une permanence sociale; il faut pouvoir rediriger les personnes, en fonction de leurs besoins sur les services compétents. Les bénévoles mettent en place des fiches à la disposition de tous. Ces fiches s'enrichiront au fur et à mesure des permanences et des nouvelles infos ou demandes recensées.

On réfléchit toutes à un système pour centraliser les demandes et propositions.

Fonctionnement des permanences :

Les permanences se font avec les bénévoles. Mise en place d'un planning.

Elles ont lieu les jeudis matin de 10h00 à 12h00, 2 bénévoles sont présentes.

Les différentes aides sont prises en charge par les bénévoles, les salariés du club peuvent néanmoins apporter une aide de façon exceptionnelle.

Les bénévoles pourront utiliser le téléphone du CIPS en cas de besoin sauf numéros surtaxés.

L'accès à Internet peut se faire avec les tarifs en vigueur au club.

En dehors des heures de permanence le club peut prendre les messages et les transmettre à la petit'entraide.

Une cafetière et une théière sont à notre disposition, on amène ce qu'il faut à tour de rôle.

Pour pouvoir dans quelques temps, faire un bilan, un cahier recensant toutes les demandes sera à disposition. Par respect de l'anonymat, aucun nom ne sera noté.

Un autre cahier servira à recenser les offres et les demandes. Pour permettre la mise en relation de ces personnes, les coordonnées des différentes personnes seront inscrites. Il faut trouver un moyen de mettre ce cahier dans un lieu fermé.

Organisation des premières permanences :

Jeudi 22 octobre	Martine et Monick
Jeudi 29 octobre	Marie-Claude et Guillemette
Jeudi 5 novembre	Yvonne et Martine
Jeudi 12 novembre	Chantal et Marie-Claude
Jeudi 19 novembre	Jeanine et Monick

Pour la présentation de Dimanche :

On met 2 tables devant le club

Voir arrêté municipal :Annie

Faire des petits flyers soit A4 en 4 ; en tirer 100 exemplaires recto verso.

Le texte sera mis en forme par Jérémie.

Prévoir Thé et café, douceurs que chacune amène.

A faire :

Chantal finalise les fiches

Agnès, Annie ou Cécile fournissent un classeur pour ranger les fiches et 2 cahiers.

Annie voit pour l'arrêté municipal pour Dimanche

Annie voit pour prendre les panneaux d'Anguille sous Roche pour diriger les personnes dimanche.

Les affiches en A4 et A3 sont tirées par le club.